

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 541

12 mars 2010

SOMMAIRE

Airkaan International S.à r.l.	25964	Dominoes S.A.	25966
Alter Domus Liquidation Services S.à r.l.	25952	Dorchester (Luxembourg) S.à r.l.	25946
Anubis Holding S.A.	25964	Energy Enterprises Holding S.A.	25966
Arrowgrass Special Situations S.à r.l.	25925	Financière Steel S.A.	25967
Avallux S.à r.l.	25968	Flyink S.A.	25927
Avalon Immobilière S.A.	25933	Garage Carlo Apel S.à r.l.	25967
Avery Dennison Investments Luxembourg IV S.à r.l.	25946	Gupag S.à r.l.	25932
Axerlind S.A.	25960	iStructure S.A.	25939
Barsa S.A.	25966	Kyoto Infrastructure S.A.	25950
Bottris Investments S.A.	25922	MSEOF Finance S.à r.l.	25957
Capital Evo S.A.	25964	Newfound Bay Limited	25952
Capitalpost Luxembourg S.à r.l.	25955	ProLogis Poland LXXXVI S.à r.l.	25932
Centore Société Financière d'Investisse- ments	25950	ProLogis Poland XII S.à r.l.	25945
Cofima III S.A.	25946	Risk'Expert S.à r.l.	25939
Commodity Trade Luxembourg S.A.	25946	Rowisc Holding S.A.	25924
Courtgal S.A.	25938	Solum Bertrange I Holding S.A.	25966
CSCP Credit Acquisition Holdings Luxco Sàrl	25933	Solum Parc Rischard S.A.	25939
Decker Line S.A.	25941	Thill Romain & Partners S.à r.l.	25965
DIF RE Wind Assets 3 Luxembourg S. à r. l.	25941	Versailles III Partners	25961
		Ypso Holding S.à r.l.	25931
		Zean Investments S.à r.l.	25928

Bottris Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.783.

In the year two thousand and ten.

On the twelfth day of January.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company "BOTTRIS INVESTMENTS S.A.", with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 127783, has been incorporated by deed of the undersigned notary on April 4, 2007, published in the Memorial C number 1321 of June 30, 2007.

The corporate capital amounts to thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The meeting is presided by Mr Christian DOSTERT, residing professionally in Junglinster.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Ms Monique GOERES, residing professionally in Junglinster.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholder presents or represented as well as the number of shares held by it is indicated on an attendance list, which after having been checked and signed by the shareholder who is present, the proxy holder of the represented shareholder and the undersigned notary, shall be kept at the latter's office.

The proxy of the represented shareholder, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. Resolution to dissolve the company and to liquidate its assets.
2. Appointment of Mr Edward LOBO, born on January 5, 1972 in Mangalore, Karnataka, India, residing professionally at SW6 4RH London, United Kingdom, 24, Ranelagh Mansions, New Kings Road, as liquidator with the broadest power mentioned in the articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor for the performance of their respective mandates.

After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote.

First resolution

The meeting decides to dissolve the company and to liquidate its assets.

Second resolution

The meeting decides to appoint as liquidator of the company:

Mr Edward LOBO, born January 5, 1972 in Mangalore, Karnataka, India, residing professionally at SW6 4RH London, United Kingdom, 24, Ranelagh Mansions, New Kings Road. The liquidator shall have the broadest powers to carry out its mandate, in particular all the powers provided for by articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915, concerning commercial companies, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.

Third resolution

The meeting gives full discharge to the A director of the company, namely Mr. Edward LOBO, and to the B directors, Mr. Gerard BIRCHEN, chairman of the board of directors and Mr. Jacques CLAEYS, and to the statutory auditor of the company, namely the private limited company "COMCOLUX S.à r.l.", for the performance of their respective mandates.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at eight hundred fifty Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the attorney the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same attorney, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix.

Le douze janvier.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "BOTTRIS INVESTMENTS S.A." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 127783, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 avril 2007, publié au Mémorial C numéro 1321 du 30 juin 2007.

Le capital social s'élève à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian DOSTERT, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Monique GOERES, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

L'actionnaire présent ou représenté à l'assemblée et le nombre d'actions possédé par lui a été porté sur une liste de présence, laquelle, contrôlée et signée par l'actionnaire présent, le mandataire de celui-ci représenté, et par le notaire instrumentant, sera conservée à l'étude de celui-ci.

La procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1 Résolution de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

2. Nomination de Monsieur Edward LOBO, né le 5 janvier 1972 à Mangalore, Karnataka, Inde, demeurant professionnellement à SW6 4RH Londres, Royaume-Uni, 24, Ranelagh Mansions, New Kings Road, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société: Monsieur Edward LOBO, né le 5 janvier 1972 à Mangalore, Karnataka, Inde, demeurant professionnellement à SW6 4RH Londres, Royaume-Uni, 24, Ranelagh Mansions, New Kings Road. Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière à l'administrateur A de la société, à savoir Monsieur Edward LOBO, et aux administrateurs B, Monsieur Gérard BIRCHEN, président du conseil d'administration et Monsieur Jacques CLAEYS, et au commissaire aux comptes de la société, à savoir la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante Euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - GOERES - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 22 janvier 2010. Relation GRE/2010/281. Reçu soixante-quinze euros 75€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 8 février 2010.

Référence de publication: 2010023648/118.

(100020423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Rowisc Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 83, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 30.649.

L'an deux mille neuf, le trente décembre,
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ROWISC HOLDING S.A. (la "Société"), ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 83, avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 30.649, constituée suivant acte notarié en date du 28 avril 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 279 du 3 octobre 1989.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte sous seing privé en date du 30 octobre 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 375 du 7 mars 2002.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Samuel D'Ippolito, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Décision de prononcer la dissolution de la Société;
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la Société;
3. Décharge à donner au Conseil d'Administration pour la période allant du 1^{er} janvier 2009 jusqu'à la date de la mise en liquidation;
4. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de ses (leurs) pouvoirs.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires tous représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide d'accorder décharge aux administrateurs actuels de la Société, à savoir Monsieur Jacques Wirion, Madame Josette Wirion-Schmit et Monsieur Carlo Schlessler, pour l'exécution de leur mandat pour la période allant du 1^{er} janvier 2009 jusqu'à la date du présent acte.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur de la Société la société MERLIS S.à r.l., avec siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.320.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. D'IPPOLITO, A.MAGGIPINTO, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2010. LAC / 2010 / 1255. Reçu douze euros € 12,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 2 février 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010024604/69.

(100019306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Arrowgrass Special Situations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.239.

In the year two thousand and nine, on the fifteenth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

Arrowgrass Distressed Opportunities Fund Limited, an exempted limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands with registered number MC 211056, having its registered office at PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

here represented by Mrs Annick Braquet, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the attorney in fact of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole current partner of "Arrowgrass Special Situations S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated by virtue of a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on June 25, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C number 1927 of August 6, 2008.

- That the agenda of the meeting is the following:

25926

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by thirty seven thousand and five hundred Euro (EUR 37,500) from its current value of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) up to fifty thousand Euro (EUR 50,000) through the issue of one thousand five hundred (1,500) shares with a par value of one Euro (EUR 25) each; and

2. Subsequent amendment of Article 6 of the articles of association of the Company.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party, representing the entire corporate capital, requested the notary to record the following resolutions:

First resolution:

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by thirty seven thousand and five hundred Euro (EUR 37,500) from its current value of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500), represented by five hundred shares (500), up to fifty thousand Euros (EUR 50,000), represented by fifty thousand Euros (50,000) through the issue of one thousand five hundred (1,500) shares with a par value of twenty five Euro (EUR 25) each.

Subscription - Liberation

The thousand five hundred (1,500) shares have been subscribed by Arrowgrass Distressed Opportunities Fund Limited, aforementioned, for an aggregate price of thirty seven thousand and five hundred Euro (EUR 37,500) entirely allocated to the share capital.

The proof that the amount of thirty seven thousand and five hundred Euros (EUR 37,500) paid up in cash is at the disposal of the Company has been produced to the undersigned notary.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, Article 6 of the articles of association of the Company is amended and shall read as follows:

" **Art. 6.** The capital is set at fifty thousand Euro (50,000) divided into two thousand (2,000) shares of twenty five Euro (EUR 25) each."

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quinze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Arrowgrass Distressed Opportunities Fund Limited, société de droit des Iles Cayman ayant son siège social au PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman et enregistrée sous le numéro MC 211056,

ici représentée par Madame Annick Braquet, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration signée "ne varietur", par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé actuel de la société "Arrowgrass Special Situations S.à r.l.", ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1927 du 6 août 2008.

- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de trente sept mille cinq cents euros (EUR 37.500) pour porter sa valeur actuelle de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à cinquante mille euros (EUR 50.000) par l'émission de mille cinq cents (1.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25) chacune; et,

2. Modification subséquente de l'article 6. des statuts de la Société.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, le comparant, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes et a requis le notaire d'instrumenter:

Première résolution:

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société de trente sept mille cinq cents euros (EUR 37.500) pour porter sa valeur actuelle de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales, à cinquante mille euros (EUR 50.000), représenté par deux mille (2.000) parts sociales, par l'émission de mille cinq cents (1.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25) chacune.

Souscription - Libération

Les mille cinq cents (1.500) parts sociales ont été souscrites par Arrowgrass Distressed Opportunities Fund Limited, susmentionnée, à un prix total de trente sept mille cinq cents euros (EUR 37.500), l'intégralité étant allouée au capital social.

La preuve que le montant de trente sept mille cinq cents euros (EUR 37.500) libéré en numéraire est à la disposition de la Société a été apportée au notaire soussigné.

Deuxième résolution:

A la suite de la résolution précédente, l'article 6. des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par deux mille (2.000) parts sociales de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune."

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56661. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Référence de publication: 2010023661/102.

(100020224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Flyink S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8224 Mamer, 1B, rue d'Athènes.

R.C.S. Luxembourg B 115.667.

L'an deux mille dix, le quatre février.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FLYINK S.A.", établie et ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 avril 2006, publié au Mémorial C numéro 1278 du 1^{er} juillet 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 115667.

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Stéphane PATOURAUX, ingénieur, né le 21 mai 1976 à Bruxelles (B), demeurant à L-8224 Mamer, 1B, rue d'Athènes.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jérôme SCHMIT, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Isabelle SCHAEFER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la société de L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe à L-8224 Mamer, 1B, rue d'Athènes et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

2.- Divers.

II.- Qu'il résulte d'une liste de présence que les VINGT-QUATRE MILLE HUIT CENTS (24.800) actions d'une valeur nominale de UN EURO VINGT-CINQ CENTS (€ 1,25) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE

ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée; cette liste de présence, après avoir été signée par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe à L-8224 Mamer, 1B, rue d'Athènes et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts qui aura la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Mamer."

Les autres alinéas de l'article 2 restent inchangés.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et en conséquence l'article 4 alinéa 1^{er} des statuts qui aura la teneur suivante:

"La société a pour objet services de conseils en informatique et télécommunication et services de conseil en énergie ainsi que services de conseil commercial."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: S. Patouraux, J. Schmit, I. Schaefer, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 février 2010. Relation: EAC/2010/1473. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 8 février 2010.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2010023691/60.

(100020315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Zean Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 90.797.

In the year two thousand and nine, the twenty-third day of December, before Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Zean Investments, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 12, rue Leon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 90.797 (the Company). The Company has been incorporated on the 13th day of December two thousand and two pursuant to a deed of Me Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 191 of the 21st of February two thousand and three.

There appeared:

Solidland Holdings Limited, (originally called Makana Investments Limited which name was changed by Special Resolution dated the 9th day of September two thousand and nine) a Gibraltar company organised under the laws of Gibraltar,

with registered office at 7B & 8B Suites, 50 Town Range, Gibraltar registered with the Gibraltar register of commerce under number 86255 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Bernard Beerens, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on the twenty-second day of December two thousand and nine.

Said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
 1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
 2. Appointment of Fairland Property Limited as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
 3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
 4. Decision to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company;
 5. Decision that the Liquidator will be entitled to a specific compensation;
 6. Miscellaneous.
- III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Fairland Property Limited as liquidator (the Liquidator) in relation to the voluntary liquidation of the Company, a company existing and organized under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at offices of Euro-American Trust and Management Services Limited, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Companies of the British Virgin Islands under number 517295. The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets of the Company under his sole signature for the performance of his duties.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (*boni de liquidation*) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves that the Liquidator will be entitled to a specific compensation.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euros (1,300.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre,

Par devant M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Zean Investments, S.à.r.l, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de Luxembourg avec siège social au rue Léon Thyges, 12, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.797 (la Société). La Société a été constituée le 13 décembre deux mille deux suivant un acte de Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N^o - 191 du 21 février deux mille trois.

A comparu:

Solidland Holdings Limited, une société organisée selon les lois de Gibraltar, avec siège social au Suites 7B & 8B, Town Range 50, Gibraltar, immatriculé au registre des sociétés sous le numéro 86255 (l'Associé Unique),
représentée par Bernard Beerens, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 décembre 2009.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Dissolution de la Société et décision de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Fairland Property Limited comme liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décision de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société;
5. Décision que le Liquidateur aura droit à une rétribution spécifique.
6. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer Fairland Property Limited comme liquidateur (le Liquidateur) dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société, une société existant sous les lois des Iles Vierges Britanniques, avec siège social chez Euro-American Trust and Management Services Limited, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, enregistrée au Registrar of Companies of the British Virgin Islands sous le N^o 517295. Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé que le mandat du Liquidateur aura droit à une rétribution spécifique.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille trois cents Euros (1.300,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. BEERENS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57306. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010023673/134.

(100020630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Ypso Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 41.479.425,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 110.644.

1. La société CEP II Participations SICAR S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96017 a transféré, conformément aux stipulations d'un contrat dénommé "Transfer Agreement" en date du 12 novembre 2009, 16 241 parts sociales de catégorie A de la Société (16.746 parts sociales de catégorie 1A, 16.746 parts sociales de catégorie 2A, 16.746 parts sociales de catégorie 3A, 16.746 parts sociales de catégorie 4A et 16.747 parts sociales de catégorie 5A) à la société CARLYLE CABLE INVESTMENTS S.C. société civile dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E0004194

2. La société CEP III Participations SICAR S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127 711 a transféré, conformément aux stipulations d'un contrat dénommé "Transfer Agreement" en date du 12 novembre 2009, 306 714 parts sociales de catégorie A de la Société (61 343 parts sociales de catégorie 1A, 61 343 parts sociales de catégorie 2A, 61 343 parts sociales de catégorie 3A, 61 343 parts sociales de catégorie 4A et 61 342 parts sociales de catégorie 5A) à la société CARLYLE CABLE INVESTMENTS S.C. société civile dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E0004194

3. La société CEP II Co-Investment S.à r.l. SICAR, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114 414 a transféré, conformément aux stipulations d'un contrat dénommé "Transfer Agreement" en date du 12 novembre 2009, 16 241 parts sociales de catégorie A de la Société (3 248 parts sociales de catégorie 1A, 3 248 parts sociales de catégorie 2A, 3 248 parts sociales de catégorie 3A, 3 248 parts sociales de catégorie 4A et 3 249 parts sociales de catégorie 5A) à la société CARLYLE CABLE INVESTMENTS S.C. société civile dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E0004194

4. La société CEP III Co-Investment S.à r.l. SICAR, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134 839 a transféré, conformément aux stipulations d'un contrat dénommé "Transfer Agreement" en date du 12 novembre 2009, 191 521 parts sociales de catégorie A de la Société (38 305 parts sociales de catégorie 1A, 38 305 parts sociales de catégorie 2A, 38 305 parts sociales de catégorie 3A, 38 305 parts sociales de catégorie 4A et 38 301 parts sociales de catégorie 5A) à la société CARLYLE CABLE INVESTMENTS S.C. société civile dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E0004194

5. A la suite des cessions décrites ci-dessus, la société CEP II Participations SICAR S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96017, détient 0 parts sociales de catégorie A de la Société;

6. A la suite des cessions décrites ci-dessus, la société CEP II Co-Investment S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114 414, détient 0 parts sociales de catégorie A de la Société;

7. A la suite des cessions décrites ci-dessus, la société CEP III Participations SICAR S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127 711, détient 0 parts sociales de catégorie A de la Société;

8. A la suite des cessions décrites ci-dessus, la société CEP III Co-Investment S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134 839, détient 0 parts sociales de catégorie A de la Société;

9. A la suite des cessions décrites ci-dessus, CARLYLE CABLE INVESTMENTS S.C. société civile dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E0004194, détient 598.207 parts sociales de catégorie A de la Société (119.642 parts sociales de catégorie 1A, 119.642 parts sociales de catégorie 2A, 119.642 parts sociales de catégorie 3A, 119.642 parts sociales de catégorie 4A et 119.639 parts sociales de catégorie 5A);

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010023699/60.

(100020845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Gupag S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 130.683.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 15 janvier 2010

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 15 janvier 2010 que:

- Les associés ont accepté la démission de Monsieur Paul Guilbert, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat;
- Les associés ont nommé Monsieur David Sullivan, né le 6 décembre 1971 à Elmhurst, Illinois, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL, Guernesey, en tant que nouveau gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 15 janvier 2010, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Séverine Michel
- David Sullivan
- Peter Gibbs
- Cédric Pedoni

Séverine Michel

Gérante

Référence de publication: 2010025035/21.

(100019766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

ProLogis Poland LXXXVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.993.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010024486/14.

(100019353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Avalon Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 82.946.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010024489/10.

(100019436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

CSCP Credit Acquisition Holdings Luxco Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 151.142.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on the twenty first of January.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg city.

There appeared:

Centerbridge Special Credit Partners, LP, a Limited Partnership incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 and registered at the register of Delaware under number 7326377.

here represented by Flora Gibert with professional address at 15 côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,
by virtue of a proxy hereto attached.

Such appearing party, represented as there above mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

2.2. The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

2.3. The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form, including without limitation, receivables deriving from drawn and undrawn facilities.

2.4. The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

2.5. In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "CSCP Credit Acquisition Holdings Luxco Sàrl".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of ONE EURO (1.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by at least two managers, who need not to be partners. They shall be two classes of managers: "Class A Managers" and "Class B Managers". There shall be at least one Class A Manager and Class B Manager. The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will only be bound in all circumstances by the joint signature of at least one Class A Manager together with one Class B Manager. In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting. In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2010.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by Centerbridge Special Credit Partners, LP, prenamed, which is the sole partner of the company. The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred EURO (1,300. - EUR).

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by four (4) managers:

- Jan Willem Overheul, born on January 4, 1982 in Neerijnen, The Netherlands and having his professional address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, as Class B manager;

- Alexandra Petitjean, born on July 22, 1979 in Remiremont, France and having her professional address at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, as Class B manager;

- Kevin Fusco, born on 18 October 1977, in Batavia, New York, U.S.A. and having his professional address at 375 Park Avenue, 12th Floor, New York, NY 10152, U.S.A. as Class A manager and;

- Scott Hopson, born on 29 September 1980 in Ridgewood, New Jersey and having his professional address at 375 Park Avenue, 12th Floor, New York, NY 10152, U.S.A., as Class A manager.

The duration of their mandates is unlimited.

2) The address of the corporation is in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste. The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt et un janvier.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg ville.

A COMPARU:

Centerbridge Special Credit Partners, LP, un Limited Partnership existant sous la loi du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 et inscrit au registre du Delaware sous le numéro 7326377.

ici représentée par Flora Gibert, ayant son adresse professionnelle au 15 côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration ci-jointe.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

2.2. La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

2.3. La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit et sans restrictions, dans des créances issues de facilités de crédits, tirées ou non tirées.

2.4. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

2.5. D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "CSCP Credit Acquisition Holdings Luxco S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (1,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par au moins deux gérants, qui ne doivent pas nécessairement être associés. Il y aura deux classes de gérants: "Gérants de Classe A" et "Gérants de Classe B". Il y aura toujours au minimum un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B.

Les Gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine les termes de leurs mandats.

Ils peuvent être révoqués librement à tout moment et sans justification spécifique. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient présents.. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société. Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par Centerbridge Spécial Crédit Partners, LP, préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille trois cents EUROS (1.300,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par quatre (4) gérants:

- Jan Willem Overheul, né à Neerijnen, Pays-Bas, le 4 Janvier 1982, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, comme Gérant de Classe B;

- Alexandra Petitjean, née à Remiremont, France, le 22 Juillet 1979, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, comme Gérant de Classe B;

- Scott Hopson, né à Ridgewood, New Jersey, le 29 Septembre 1980, ayant son adresse professionnelle au 375 Park Avenue, 12th Floor, New York, NY 10152, U.S.A., comme Gérant de Classe A et;

- Kevin Fusco, né à Batavia, New York, U.S.A., le 18 Octobre 1977, ayant son adresse professionnelle au 375 Park Avenue, 12th Floor, New York, NY 10152, U.S.A., comme Gérant de Classe A.

La durée de leur mandat est illimitée.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 janvier 2010. Relation: LAC/2010/3777. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 FEV. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010023714/291.

(100020415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Courtgal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 105.633.

Le bilan du 31 décembre 2008, le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et le rapport du Commissaire aux comptes, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

C C F S.A.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Mandataire

Référence de publication: 2010025050/14.

(100019823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Risk'Expert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.
R.C.S. Luxembourg B 134.714.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010024490/10.

(100019431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Solum Parc Rischard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 273, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 132.913.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010024491/10.

(100019424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

iStructure S.A., Société Anonyme de Titrisation (en liquidation).

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 111.063.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first day of December.

Before the undersigned Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg

There appeared:

The company "ISIS NOMINEES LIMITED", incorporated under the law of Jersey, having its registered office at PO Box 437 Seaton House, Seaton Place, St Helier, Jersey JE40ZE, Channel Islands,

And the company "OSIRIS TRUSTEES LIMITED", incorporated under the law of Jersey, having its registered office at PO Box 437 Seaton House, Seaton Place, St Helier, Jersey JE40ZE, Channel Islands,

here represented by Mr Stéphane WEYDERS, company director, with professional address at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on December 2009,

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That "OSIRIS TRUSTEES LIMITED" is the owner of 309 shares of the company "iStructure S.A.", having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 111.063 incorporated by a notarial deed on the 13th of September 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 2nd of February, 2006, number 236,

- That "ISIS NOMINEES LIMITED" is the owner of 1 share of the company "iStructure S.A.", having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 111.063 incorporated by a notarial deed on the 13th of September 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 2nd of February, 2006, number 236

- That the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, the Shareholders decide to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

Second resolution

The Shareholders decide to appoint TASL PSF S.A., Société Anonyme, having its registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B 94.933, as liquidator.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period he may determine.

Third resolution

The Shareholders decide to grant full discharge to the members of the board of directors for the exercise of their mandates.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven hundred and fifty Euro (EUR 750).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing party and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

En l'an deux mil neuf, le vingt et un décembre.

Par-devant, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société "ISIS NOMINEES LIMITED", constituée sous la législation de Jersey, ayant son siège social au PO Box 437 Seaton House, Seaton Place, St Helier, Jersey JE40ZE, Îles de la Manche,

Et la société "OSIRIS TRUSTEES LIMITED", constituée sous la législation de Jersey, ayant son siège social au PO Box 437 Seaton House, Seaton Place, St Helier, Jersey JE40ZE, Îles de la Manche,

ici représentées par Monsieur Stéphane WEYDERS, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg,

en vertu de procurations datées de décembre 2009.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, dûment représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

- Que "OSIRIS TRUSTEES LIMITED", précitée déclare détenir 309 actions de la société "iStructure S.A." avec siège social au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 111.063 constituée suivant acte notarié en date du 13 septembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 236 du 2 février 2006.

- Que "ISIS NOMINEES LIMITED", précitée déclare détenir 1 action de la société "iStructure S.A." avec siège social au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 111.063 constituée suivant acte notarié en date du 13 septembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 236 du 2 février 2006.

- Que les Actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, les Actionnaires décident de la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident de nommer liquidateur TASL PSF S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 94.933.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera..

Troisième résolution

Les Actionnaires décident de donner décharge pleine et entière aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société en raison du présent acte, sont estimés à sept cent cinquante EUROS (EUR 750).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la comparante représenté comme dit ci-avant, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande de cette même comparante, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. WEYDERS, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56404. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010023674/109.

(100020628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Decker Line S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3515 Dudelange, 225, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 46.924.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C C F S.A.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Mandataire

Référence de publication: 2010025048/12.

(100019824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

DIF RE Wind Assets 3 Luxembourg S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.137.

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

DIF RE UK Partner Limited, with registered office at Appleyards House, 782 Brighton Road, Horsham, West Sussex RH13 5BU, United Kingdom, acting as partner of DIF RE UK Partnership, with registered office at 60 Cannon Street, London EC4N 6NP and with registration number 06620777,

here represented by Sophie Arvieux, lawyer, with professional address at 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- DIF RE UK Partner Limited, acting as a partner of DIF RE UK Partnership, is the sole shareholder of DIF RE WIND ASSETS 3 LUXEMBOURG SARL, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pur-

suant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on October 31, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated December 8, 2008 number 2918 (the Company).

- The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

- That the meeting has the following agenda:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1.-) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred one euro (EUR 12,501.-) by the issuance of one hundred (100) new shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, having the same rights and obligations as the existing shares;

2 . Subscription and payment by the undersigned for the one hundred (100) new shares and have them fully paid up by a contribution in kind consisting of seven million four hundred eighty thousand thirty-seven (7,480,037) shares with a par value of two (EUR 2.-) each of DIF Energies Renouvelables France I SNC, a partnership (société en nom collectif) under the laws of France, having its registered office at 3, Rue Colonel Moll, 75017 Paris, registered at the French Registry of Commerces and Companies of Paris under number 502 236 094 R.C.S. Paris (the DIF France I Shares);

3. Amendment to the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

"The capital of the Company is set at twelve thousand five hundred one euro (EUR 12,501.-) represented by one million two hundred and fifty thousand one hundred (1,250,100) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each."

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Equity Trust (Luxembourg) S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxy holder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

DIF RE UK Partner Limited, acting as a partner of DIF RE UK Partnership, in its capacity as sole shareholder of the Company, resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1.-) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred one euro (EUR 12,501.-) by the issuance of one hundred (100) new shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The sole shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, DIF RE UK Partner Limited, acting as a partner of DIF RE UK Partnership, prenamed and represented as stated above declares to subscribe for the one hundred (100) new shares and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of seven million four hundred eighty thousand thirty-seven (7,480,037) shares with a par value of two (EUR 2.-) each of DIF Energies Renouvelables France I SNC, a partnership (société en nom collectif) under the laws of France, having its registered office at 3, Rue Colonel Moll, 75017 Paris, registered at the French Registry of Commerces and Companies of Paris under number 502 236 094 R.C.S. Paris (the DIF France I Shares).

Such contribution in an aggregate amount of EUR 14,749,000.- (fourteen million seven hundred and forty-nine thousand euro) made to the Company is to be allocated as follows:

- EUR 1.- (one euro) to the share capital account of the Company; and
- EUR 14,748,999.- (fourteen million seven hundred and forty-eight thousand nine hundred and ninety-nine euro) to the share premium reserve account of the Company.

It results from a management certificate issued on December 29, 2009 by the management of DIF RE UK Partner Limited, acting in its capacity as managing partner of DIF RE UK Partnership that, as of the date of such certificate:

- the DIF France I Shares are fully paid-up;
- DIF RE UK Partner Limited, acting in its capacity as managing partner of DIF RE UK Partnership is solely entitled to DIF France I Shares and possesses the power to dispose of the DIF France I Shares;
- none of the DIF France I Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the DIF France I Shares and the DIF France I Shares are not subject to any attachment;
- there exists no pre-emption rights nor any other right by virtue of which any person may be entitled to demand that the DIF France I Shares be transferred to it;
- according to relevant laws and the articles of association of DIF France I, the DIF France I Shares are freely transferable;

- all formalities required in France and in the United Kingdom in connection with the transfer of the DIF France I Shares will be performed at the request of DIF RE UK Partner Limited, acting in its capacity as managing partner of DIF RE UK Partnership at the latest on the date of the capital increase of the Company;

- based on general accepted accounting principles, the aggregate value of the DIF France I Shares is at least EUR 14,749,000.- as per the attached statement of value made by the management of DIF RE Finance B.V. dated December 28, 2009 and since the valuation was made, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company.

As a consequence, DIF RE UK Partner Limited, acting in its capacity as managing partner of DIF RE UK Partnership agrees that the aggregate fair value of the DIF France I Shares is at least equal to the value of one hundred (100) shares in the Company with a par value of one cent (EUR 0.01) each.

Such management certificate and a copy of the statement of DIF RE Finance B.V. after signature "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the sole shareholder decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

"The capital of the Company is set at twelve thousand five hundred one euro (EUR 12,501.-) represented by one million two hundred and fifty thousand one hundred (1,250,100) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each."

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of Equity Trust (Luxembourg) S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 5,000.-

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuvième jour de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

DIF RE UK Partner Limited, ayant son siège social à Appleyards House, 782 Brighton Road, Horsham, West Sussex RH13 5BU, Royaume Uni, agissant en qualité de partner de DIF RE UK Partnership, ayant son siège social à 60 Cannon Street, London EC4N 6NP et immatriculée sous le numéro 06620777,

ici représentée par Sophie Arvieux, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- DIF RE UK Partner Limited, agissant en qualité de partner de DIF RE UK Partnership, est l'associé unique de DIF RE WIND ASSETS 3 Luxembourg SARL, une société à responsabilité limitée, constituée suivant un acte de Me Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, du 31 octobre 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 8 décembre 2008 numéro 2918 (la Société).

- Le capital social de la Société est à présent de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de un euro cent (EUR 0.01) chacune.

- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social souscrit d'un montant de un euro (EUR 1,-) de sorte de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), à douze mille cinq cent et un euros (EUR 12.501.-), par l'émission

de cent (100) de nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un euro cent (EUR 0.01,-) chacune, toutes sous forme nominative et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription et paiement par le soussigné des cent (100) nouvelles parts sociales lesquelles seront libérées par un apport en nature composé de sept millions quatre cent quatre-vingt mille trente-sept (7.480.037) parts sociales ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune de DIF Energies Renouvelables France I SNC, une société en nom collectif régie par le droit français, ayant son siège social au 3, rue Colonel Moll, 75017 Paris, immatriculée au Registre Français du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 502 236 094 R.C.S. Paris (les DIF France I Parts Sociales);

3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social est de douze mille cinq cent et un euros (EUR 12.501,-) représenté par un million deux cent cinquante mille et cent (1.250.100) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro cent (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de Equity Trust (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Maintenant dès lors, la partie comparante, agissant à travers son mandataire, a requis le notaire soussigné d'enregistrer les résolutions suivantes:

Première résolution

DIF RE UK Partner Limited, agissant en qualité de partner de DIF RE UK Partnership, agissant en sa capacité d'associé unique de la Société, décide d'augmenter le capital social souscrit d'un montant de un euro (EUR 1,-) de sorte de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), à douze mille cinq cent et un euros (EUR 12.501,-), par l'émission de cent (100) de nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un euro cent (EUR 0,01) chacune, toutes sous forme nominative et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et l'entier paiement de l'augmentation de capital comme suit:

Intervention - Souscription - Paiement

Sur ce, DIF RE UK Partner Limited, agissant en qualité de partner de DIF RE UK Partnership, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus déclare souscrire aux cents (100) parts sociales nouvellement émises et les libérer entièrement par un apport en nature se composant de sept millions quatre cent quatre-vingt mille trente-sept (7.480.037) parts sociales ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune de DIF Energies Renouvelables France I SNC, une société en nom collectif régie par le droit français, ayant son siège social au 3, rue Colonel Moll, 75017 Paris, immatriculée au Registre Français du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 502 236 094 R.C.S. Paris (les DIF France I Parts Sociales).

Cet apport d'un montant global de EUR 14.749.000,- (quatorze millions sept cent quarante-neuf mille euros) fait à la Société est alloué comme suit:

- EUR 1,- (un euro) au compte de capital social de la Société; et
- EUR 14.748.999,- (quatorze millions sept cent quarante-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros) au compte de prime d'émission de la Société.

Il résulte d'un certificat de gestion émis le 29 décembre 2009 par les gérants de DIF RE UK Partner Limited, agissant en qualité de partner de DIF RE UK Partnership que, à la date de ce certificat:

- les DIF France I Parts Sociales sont entièrement libérées;
- DIF RE Finance B.V. a droit aux DIF France I Part Sociales et possède le pouvoir de disposer des DIF France I Parts Sociales;
- aucune des DIF France I Parts Sociales n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquiescer un nantissement ou un usufruit sur les DIF France I Parts Sociales et aucune des DIF France I Parts Sociales Parts Sociales n'est sujette à une telle opération;
- Il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les DIF France I Parts Sociales lui soient cédées;
- selon les lois applicables et les statuts de DIF France I., les DIF France I Parts Sociales sont librement cessibles;
- toutes les formalités exigées en France et au Royaume Uni concernant la cession des DIF France I Parts Sociales seront accomplies à la demande de DIF RE Finance B.V. au plus tard à la date de l'augmentation du capital social de la Société;

- sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur globale des DIF France I Parts Sociales est évaluée au moins à EUR 14.749.000,-selon la déclaration d'évaluation de DIF RE Finance B.V. datée du 28 décembre 2009 et depuis que l'évaluation a été effectuée, aucun changement matériel qui aurait déprécié cette valeur ne s'est produit.

En conséquence, DIF RE UK Partner Limited, agissant en qualité de partner de DIF RE UK Partnership convient que la valeur globale des DIF France I Parts Sociales est au moins égale à la valeur des cents (100) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de un euro cent (EUR 0,01) chacune.

Ledit certificat de gestion ainsi qu'une déclaration d'évaluation de DIF RE Finance B.V., après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5, des statuts de la Société, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social est de douze mille cinq cent et un euros (EUR 12.501,-) représenté par un million deux cent cinquante mille et cent (1.250.100) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro cent (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de Equity Trust (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui incombent à la Société à la suite du présent acte sont estimés à 5.000,- EUR

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: S. ARVIEUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2010. Relation: LAC/2010/492. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 février 2010.

Référence de publication: 2010023637/219.

(100020699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

ProLogis Poland XII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.970.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010024484/14.

(100019357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Commodity Trade Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 79.996.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

SG AUDIT SARL.

Référence de publication: 2010025052/10.

(100020094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Cofima III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Référence de publication: 2010025053/10.

(100019318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Dorchester (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.595.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2010.

Référence de publication: 2010025049/11.

(100019375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Avery Dennison Investments Luxembourg IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.502,00.**

Siège social: L-4801 Rodange, Im Grossen Brill, Zone Industrielle P.E.D..

R.C.S. Luxembourg B 149.324.

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of December,
before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Avery Dennison Netherlands Investment II B.V., a company incorporated and existing under the laws of The Netherlands, with registered office at Lammenschansweg 140, 2321JX Leiden, The Netherlands and registered with the Chamber of Commerce under 28099309 (the "Shareholder"),

here represented by Maître Senay GÜREL, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 December 2009.

Said proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Avery Dennison Investments Luxembourg IV S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at Im Grossen Brill, Zone Industrielle P.E.D., L-4801 Rodange, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 16 November 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149324 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended. The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of two euro (EUR 2.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred two euro (EUR 12,502.-).

2 To issue two (2) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of share premium in an aggregate amount of two hundred eighty-eight million three hundred seventy-one thousand nine hundred ninety-eight euro (EUR 288,371,998.-) by Avery Dennison Netherlands Investment II B.V. and to accept payment in full for each of such new shares by a contribution in kind.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 To allocate one thousand two hundred fifty euro and twenty cents (EUR 1,250.20) to the legal reserve from the share premium account of the Company.

6 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of two euro (EUR 2.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred two euro (EUR 12,502.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue two (2) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

The Shareholder declared to subscribe for the two (2) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full for such new shares together with a share premium in an aggregate amount of two hundred eighty-eight million three hundred seventy-one thousand nine hundred ninety-eight euro (EUR 288,371,998.-) by a contribution in kind consisting of rights in shareholding and/or membership interests in an aggregate amount of two hundred eighty-eight million three hundred seventy-two thousand euro (EUR 288,372,000.-) in the following entities (the "Contribution"):

Entity Name	Principal and/or Registered Address	Registration or Company Number	Contributed interest
Avery Dennison Netherlands Investment IX B.V.	Lammenschansweg 140, 2321JX Leiden, the Netherlands	27361315	100% of the share capital
Avery Dennison Zweckform Austria GmbH	Hertha-Firnberg-Strasse 10/4.1.01 1100 Wien, Austria	FN 114983 V	100% of the share capital
Avery Dennison Etiket Ticaret Limited Sirketi	Esenler Tem Otoyolu Atisalani Mevkii T.Kent Koza Plaza A. Blok K: 17 Istanbul, Turkey	397808	99.99% of the share capital

The Contribution represents a value in aggregate amount of two hundred eighty-eight million three hundred seventy-two thousand euro (EUR 288,372,000.-).

Proof of the ownership by the Shareholder of the rights constituting the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Shareholder declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Shareholder further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report"), which Report after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The conclusions of that Report read as follows:

"Based on the valuation methodology above described, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the two (2) shares with a nominal value of

one euro (EUR 1.-) each, to be issued with a total share premium of two hundred eighty-eight million three hundred seventy-one thousand nine hundred ninety-eight euro (EUR 288,371,998.-)."

Third resolution

The Shareholder resolved to accept the above subscription and payment and further resolved to allot the new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows: "The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred two euro (EUR 12,502.-) divided into twelve thousand five hundred two (12,502) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up."

Fifth resolution

The Shareholder resolved to allocate one thousand two hundred fifty euro and twenty cents (EUR 1,250.20) to the legal reserve from the share premium account of the Company.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at six thousand three hundred euro.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf décembre,
par-devant nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,
a comparu:

Avery Dennison Netherlands Investment II B.V., une société régie par le droit néerlandais, avec siège social à Lam-menschansweg 140, 2321JX Leiden, Pays-Bas, et immatriculée auprès de la Chambre de Commerce sous le numéro 28099309 (l'"Associé"),

représentée aux fins des présentes par Maître Senay GÜREL, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 28 décembre 2009.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Avery Dennison Investments Luxembourg IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est à Im Grossen Brill, Zone Industrielle P.E.D., L-4801 Rodange, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 16 novembre 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149324 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital de la Société à concurrence de deux euros (EUR 2,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502,-).

2 Émission de deux (2) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent quatre-vingt-huit millions trois cent soixante-et-onze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 288.371.998,-), par Avery Dennison Netherlands Investment II B.V., et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.

4 Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Dotation de mille deux cent cinquante euros et vingt cents (EUR 1.250,20) à la réserve légale depuis le compte prime d'émission de la Société.

6 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux euros (EUR 2,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre deux (2) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

L'Associé a déclaré souscrire les deux (2) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et libérer intégralement ces parts sociales avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent quatre-vingt-huit millions trois cent soixante et onze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 288.371.998,-) par un apport en nature constitué de droits constitué de participations d'une valeur totale de deux cent quatre-vingt-huit millions trois cent soixante-douze mille euros (EUR 288.372.000,-) dans les entités suivantes ("Apport"):

Nom de l'entité	Adresse principale et/ou siège social	Numéro d'immatriculation	Participation apportée
Avery Dennison Netherlands Investment IX B.V.	Lammenschansweg 140, 2321JX Leiden, les Pays-Bas	27361315	100% du capital social
Avery Dennison Zweckform Austria GmbH	Hertha-Firnberg-Strasse 10/4.1.01 1100 Wien, Autriche	FN 114983 V	100% du capital social
Avery Dennison Etiket Ticaret Limited Sirketi	Esenler Tem Otoyolu Atisalani Mevkii T. Kent Koza Plaza A. Blok K: 17 Istanbul, Turquie	397808	99.99% du capital social

L'Apport représente un montant total de deux cent quatre-vingt-huit millions trois cent soixante-douze mille euros (EUR 288.372.000,-).

La preuve de la propriété par l'Associé des droits constituant l'Apport a été apportée au notaire soussigné.

L'Associé a déclaré que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

L'Associé a ensuite déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le "Rapport"), ce Rapport qui après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles. Les conclusions dudit Rapport sont les suivantes:

"Sur base de la méthode d'évaluation telle que décrite ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale de l'apport en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale de deux (2) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune à émettre avec une prime d'émission totale de deux cent quatre-vingt-huit millions trois cent soixante et onze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 288.371.998,-)".

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et a ensuite décidé d'émettre les nouvelles parts sociales conformément à la souscription mentionnée ci-dessus.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

"Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502,-) divisé en douze mille cinq cent deux (12.502) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées."

Cinquième résolution

L'Associé a décidé d'allouer mille deux cent cinquante euros et vingt cents (EUR 1.250,20) à la réserve légale depuis le compte prime d'émission de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille trois cents euros. Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: S. GÜREL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 janvier 2010. Relation: EAC/2010/45. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010023660/195.

(100020128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Centore Société Financière d'Investissements, Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 105.028.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/02/2010.

Référence de publication: 2010025054/10.

(100019889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Kyoto Infrastructure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 145.912.

L'an deux mille dix, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "KYOTO INFRASTRUCTURE S.A.", enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.912, ayant son siège social à L-2324 Luxembourg, 4, Avenue J.-P. Pescatore, constituée sous la dénomination de "ARND SA." par acte du notaire instrumentaire en date du 16 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 991 du 12 mai 2009.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date du 21 janvier 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Miguel Muñoz, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 4, av Pescatore, L-2324 Luxembourg,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Nathalie Clercx, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 4, avenue J.-P. Pescatore, L- 2324 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec la procuration pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Adoption d'une version anglaise des statuts qui prévaudra.

2. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide d'adopter une version anglaise des statuts qui en cas de divergence avec le texte français prévaudra. Cette version aura la teneur suivante:

" **Art. 1.** There exists a limited corporation under the name of "KYOTO INFRASTRUCTURE S.A.".

The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The corporate capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Art. 4. The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholders.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

Art. 5. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case, such a decision must be ratified by the next General Meeting.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company. The Board may in particular float bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever.

The Board of Directors will determine the nature, the price, the rate of interest, the issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto.

A register of the registered bonds will be lodged at the registered office of the Company.

All matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

In case of urgency, Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to the previous authorization of the General Meeting.

The Company is bound by the sole signature of one of the director.

Art. 7. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 8. The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

Art. 9. The annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the third Thursday in the month of June at ten am.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 10. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices. The Board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the General Meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 11. The General Meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company. It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

Art. 12. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies, the Board of Directors is authorized to distribute interim dividends.

Art. 13. The amended law of August 10, 1915 on commercial companies shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Munoz, R. Thill, N. Clercx et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 janvier 2010. Relation: LAC/2010/5401. Reçu soixante-quinze euros Eur75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010023677/119.

(100020482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 142.389.

Les comptes pour la période du 16 octobre 2008 (date de constitution) au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2010.

Référence de publication: 2010025060/12.

(100019374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Newfound Bay Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 180.000,20.

Siège de direction effectif: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 140.424.

In the year two thousand and ten, the fourteenth day of January.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Magellan Bay Limited, a private limited company with its registered office at Ugland House, M&C Corporate Services Limited, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands (the Sole Shareholder),

hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder holds the entire share capital of Newfound Bay Limited, a private limited company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 5 Canada Square, London E14 5AQ, United Kingdom and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under the number 05370022, and having its place of effective management and central administration at 69 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 140.424 (the Company). The Company transferred its place of effective management and central administration to the Grand Duchy of Luxembourg on 30 June 2008 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, which deed was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1999 of 18 August 2008.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the Sole Shareholder owns all the 1,800,002 shares of the Company with a nominal value of USD 0.10 each, representing the entire issued share capital of the Company, and the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

II. the Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

1. Waiver of convening notices.

2. Increase of the amount of the authorised share capital of the Company by an amount of USD 4,320,000,000 in order to bring it from its current amount of USD 250,180,000.20 to an amount of USD 4,570,180,000.20 and subsequent amendment of article 10 of the articles of association of the Company relating to the authorised share capital of the Company.

3. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder hereby passes the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives the convening notices, considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the amount of the authorised share capital of the Company by an amount of USD 4,320,000,000 in order to bring it from its current amount of USD 250,180,000.20 to an amount of USD USD 4,570,180,000.20.

As a consequence, the Sole Shareholder resolves to amend article 10 of the articles of association of the Company relating to the authorised share capital of the Company so that it shall henceforth read as follows in its revised version:

" **10.** The share capital of the Company which the directors are authorised to issue is USD 4,570,180,000.20 divided into 45,701,800,002 shares with a nominal value of USD 0.10 each."

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand euro (EUR 1,000,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Magellan Bay Limited, une société privée ayant son siège social à Ugland House, M&C Corporate Services Limited, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Island (l'Associé Unique),

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique détient l'intégralité du capital social de Newfound Bay Limited, une société privée de droit Anglais et du Pays de Galles, ayant son siège social au 5, Canada Square, London E14 5AQ, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 05370022, et ayant son siège de direction effective et d'administration central au 69 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.424 (the Company). La Société a transféré son siège de direction effective et d'administration centrale au Grand-Duché de Luxembourg le 30 juin 2008 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 1999 du 18 Août 2008.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique est le détenteur de toutes les 1.800.002 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 0,10 chacune, représentant l'intégralité du capital social émis de la Société, et l'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

II. l'Associé Unique désire prendre des résolutions sur les points suivants:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du montant du capital social autorisé de la Société d'un montant de USD 4.320.000.000 afin de le porter de son montant actuel de USD 250.180.000,20 à un montant de USD 4.570.180.000,20 et modification consécutive de l'article 10 des statuts de la Société relatif au capital social autorisé de la Société.

3. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le montant du capital social autorisé de la Société d'un montant de USD 4.320.000.000 afin de le porter de son montant actuel de USD 250.180.000,20 à un montant de USD 4.570.180.000,20

Par conséquent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 10 des statuts de la Société relatif au capital social autorisé de la Société, dont la version modifiée sera désormais la suivante:

" **10.** Le capital social de la Société que les gérants sont autorisés à émettre est de 4.570.180.000,20 USD divisé en 45.701.800.002 parts sociales d'une valeur nominale de 0,10 USD chacune".

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même la partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: L. Arnoux et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 janvier 2010. Relation: LAC/2010/2722. Reçu soixante-quinze euros Eur75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010023678/117.

(100020487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Capitalpost Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.550,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 96.976.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of December.

Before us, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Matrix St-Laurent-de-Mure Sàrl, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) under number B 110450.

hereby represented by Mr Wayne FITZGERALD, privat employe, with professional address at 291, route d'Arlon, L-1150, Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 2009.

The said proxy after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated herein above, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party declares being the sole shareholder, (the "Sole Shareholder") of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Capitalpost Luxembourg Sàrl", registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) under number B 96976, having its registered office in 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Me Jean Seckler dated 5 November 2003, published in the Mémorial C on 19 December 2003, number 1353, page 64913 (hereinafter referred to as the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger dated 17 December 2007, published in the Mémorial C on 22 March 2008, number 715, page 34301. The share capital of the Company is currently set at Twelve Thousand Five Hundred Twenty-Five Euros (EUR 12,525.-) divided in Five Hundred and One (501) shares {parts sociales}, with a par value of Twenty-Five Euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

The appearing party, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all items of the following agenda:

(a) Decision to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of Twenty Five Euros (EUR 25.-), so as to bring the Company's share capital from its current amount of Twelve Thousand Five Hundred Twenty-Five Euros (EUR 12,525.-) to an amount of Twelve Thousand Five Hundred Fifty Euros (EUR 12,550.-) by the creation and issue of One (1) new share having a par value of Twenty-Five Euros (EUR 25.-) (the "New Share") and having the same rights and obligations as the existing shares and with a total share premium of Four Million Seven Hundred Forty-Two Thousand Nine Hundred Ninety-Nine Euros (EUR 4,742,999.-) (the "Share Premium");

(b) Subscription and full payment of (i) the New Share and (ii) of the Share Premium by the Sole Shareholder by contribution in kind;

(c) Decision to amend article 6 of the Articles of the Company, which will now read as follows:

"The Company's subscribed share capital is set at EUR 12,550 (twelve thousand five hundred fifty Euro) represented by 502 (five hundred and two) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) per share, fully paid-up";

(d) Miscellaneous.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of Twenty-Five Euros (EUR 25.-), so as to bring the Company's share capital from its current amount of Twelve Thousand Five Hundred Twenty-Five Euros (EUR 12,525.-) to an amount of Twelve Thousand Five Hundred Fifty Euros (EUR 12,550.-) by the creation and issue of One (1) New Share having a par value of Twenty-Five Euros (EUR 25.-) and having the same rights and obligations as the existing shares and with the Share Premium of Four Million Seven Hundred Forty-Two Thousand Nine Hundred Ninety-Nine Euros (EUR 4,742,999.-).

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Sole Shareholder, duly represented as stated herein above, declares to subscribe to One (1) New Share, with a nominal value of Twenty Five Euros (EUR 25.-), to be issued and to make payment in full for such New Share together with a total Share Premium of Four Million Seven Hundred Forty-Two Thousand Nine Hundred Ninety-

Nine Euros (EUR 4,742,999.-), by a contribution in kind of a receivable having an aggregate value of Four Million Seven Hundred Forty-Three Thousand Twenty-Four Euros (EUR 4,743,024.-) (the "Kind Contribution").

The person appearing declares that the New Share, with a nominal value of Twenty-Five Euros (EUR 25.-), has been entirely paid up in kind by the Sole Shareholder and that the ownership and value of receivable contributed in kind has been confirmed to the undersigned notary through a declaration of the managers of the Company dated December 2009, confirming that the receivable object of the Kind Contribution is free of any liens or pledge or over charge of any nature, and concluding that the Kind Contribution amounts to a value of at least Four Million Seven Hundred Forty-Three Thousand Twenty-Four Euros (EUR 4,743,024.-).

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend Article 6 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is set at EUR 12,550 (twelve thousand five hundred fifty Euro) represented by 502 (five hundred and two) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) per share, fully paid-up.";

Declaration

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 7,000.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day and hour named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

- Matrix St-Laurent-de-Mure Sàrl, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 110450.

ici représentée par Monsieur Wayne FITZGERALD, employé privé, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

La partie comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit: La partie comparante déclare être l'associé unique, (l'"Associé Unique") de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "Capitalpost Luxembourg Sàrl", ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 96976, constituée suivant acte du notaire Maître Jean Seckler en date du 5 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 19 décembre 2003, numéro 1353, page 64913 (ci-après désignée comme la "Société"). Les statuts de la Société, (ci-après désignée comme les "Statuts"), ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 17 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 22 mars 2008, numéro 715, page 34301. Le capital social de la Société est actuellement de Douze Mille Cinq Cent Vingt-Cinq Euros (12.525,- EUR) représenté par Cinq Cent et Une (501) parts sociales d'une valeur nominale de Vingt-Cinq Euros (25,- EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La partie comparante, dûment représentée comme indiqué ci-dessus, ayant reconnu être parfaitement informée des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l'ordre du jour suivant:

a) Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de Vingt-Cinq Euros (25,- EUR) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de Douze Mille Cinq Cent Vingt-Cinq Euros (12.525,- EUR) à Douze Mille Cinq Cent Cinquante Euros (12.550,- EUR) par la création de Une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de Vingt-Cinq Euros (25,- EUR) (la "Nouvelle Part Sociale"), ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes et avec une prime d'émission totale de Quatre Million Sept Cent Quarante-Deux Mille Neuf Cent Quatre Vingt Dix-Neuf Euros (EUR 4.742.999,-); (la "Prime d'Emission");

b) Souscription et paiement intégral de (i) la Nouvelle Part Sociale et (ii) de la Prime d'Emission par l'Associé Unique par apport en nature;

c) Décision de modifier l'article 6 des Statuts de la Société, afin qu'il soit lu comme suit:

"Le capital de la société est fixé à la somme de EUR 12.550,- (douze mille cinq cent cinquante euros) représenté par 502 (cinq cent et deux) parts sociales d'une valeur nominale chacune de EUR 25,- (vingt-cinq euros) entièrement libérées";
d) Divers.

En conséquence, sur la base de l'ordre du jour ci-dessus, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant Vingt-Cinq Euros (25,- EUR) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de Douze Mille Cinq Cent Vingt-Cinq Euros (12.525,- EUR) à Douze Mille Cinq Cent Cinquante Euros (12,550.- EUR) par la création de Une (1) Nouvelle Part Sociale ayant une valeur nominale de Vingt-Cinq Euros (25.- EUR), ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes et avec la Prime d'Emission de Quatre Million Sept Cent Quarante-Deux Mille Neuf Cent Quatre Vingt Dix-Neuf Euros (EUR 4,742,999.-).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, dûment représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à Une (1) Nouvelle Part Sociale, ayant une valeur nominale de Vingt-Cinq Euros (25.- EUR), à émettre et de payer entièrement cette Nouvelle Part Sociale avec la Prime d'Emission de Quatre Million Sept Cent Quarante-Deux Mille Neuf Cent Quatre Vingt Dix-Neuf Euros (EUR 4.742.999,-), par un apport en nature d'une créance ayant une valeur de Quatre Million Sept Cent Quarante-Trois Mille Vingt-Quatre Euros (EUR 4.743.024,-) ("l'Apport en Nature").

La partie comparante déclare que la Nouvelle Part Sociale, ayant une valeur nominale de Vingt-Cinq Euros (25.- EUR), a été entièrement payée en nature par l'Associé Unique et que la propriété et la valeur de la créance apportée en nature a été confirmée au notaire instrumentant par une déclaration émise par les gérants de la Société datée de décembre 2009, confirmant que la créance objet de l'Apport en Nature est libre de tout privilège, gage ou autre charge de toute nature, et concluant du montant de l'Apport en Nature d'une valeur d'au moins Quatre Millions Sept Cent Quarante-Deux Mille Neuf Cent Quatre Vingt Dix-Neuf Euros (EUR 4.742.999,-)

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 6 des Statuts, afin qu'il soit lu comme suit:

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

" **Art. 6.** Le capital de la société est fixé à la somme de EUR 12.550,- (douze mille cinq cent cinquante euros) représenté par 502 (cinq cent et deux) parts sociales d'une valeur nominale chacune de EUR 25,- (vingt-cinq euros) entièrement libérées";

Déclaration

Les frais, dépenses et rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont estimés approximativement à EUR 7.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date et heure figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: W. FITZGERALD, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 05 janvier 2010. Relation: LAC/2010/440. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/01/10.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010023681/153.

(100020288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

MSEOF Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.799.900,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 94.618.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth of January.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MSEOF Manager, S.à r.l., a private limited liability company established and existing under Luxembourg law, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 89.112 and having its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, acting in its capacity of management company of the MORGAN STANLEY EUROZONE OFFICE FUND, a fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé established under Luxembourg laws,

here represented by Rachel Uhl, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given on January 15, 2010.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person has requested the undersigned notary, through its proxy holder, to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of "MSEOF Finance, S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 94.618, established pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, of June 13, 2003 published in the Mémorial C n° 899 of September 2, 2003, and whose articles have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary of May 29, 2009, published in the Mémorial C n° 1454 of July 28, 2009.

II. The Company's share capital is set at nine million seven hundred forty-six thousand Euro (EUR 9,746,000.-) represented by ninety-seven thousand four hundred sixty (97,460) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of fifty-three thousand nine hundred Euro (EUR 53,900.-) to raise it from its present amount of nine million seven hundred forty-six thousand Euro (EUR 9,746,000.-) to nine million seven hundred ninety-nine thousand nine hundred Euro (EUR 9,799,900.-) by creation and issuance of five hundred thirty-nine (539) new shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

MSEOF Manager, S.à r.l., prenamed, acting in its capacity of management company of the MORGAN STANLEY EUROZONE OFFICE FUND, prenamed, through its proxy holder, declared to subscribe for all the five hundred thirty-nine (539) new shares at their total nominal value of fifty-three thousand nine hundred Euro (EUR 53,900.-), together with a total share premium of sixty-six Euro and twenty-four cents (EUR 66.24) and to fully pay them up by contribution in cash in the aggregate amount of fifty-three thousand nine hundred sixty-six Euro and twenty-four cents (EUR 53,966.24).

The total amount of fifty-three thousand nine hundred sixty-six Euro and twenty-four cents (EUR 53,966.24) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 5, paragraph 1, of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Issued capital.** The issued capital of the Company is set at nine million seven hundred ninety-nine thousand nine hundred Euro (EUR 9,799,900.-) represented by ninety-seven thousand nine hundred ninety-nine (97,999) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately three thousand five hundred Euro (EUR 3,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinze janvier.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MSEOF Manager, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.112 et ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, agissant en sa capacité de société de gestion de MORGAN STANLEY EUROZONE OFFICE FUND, un fond commun de placement - fonds d'investissement spécialisé de droit luxembourgeois,

ici représentée par Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 janvier 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Laquelle comparante représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "MSEOF Finance, S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.618 constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 13 juin 2003, publié au Mémorial C n° 899 du 2 septembre 2003, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu en date du 29 mai 2009 par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C n°1454 du 28 juillet 2009.

II. Le capital social de la Société est fixé à neuf millions sept cent quarante-six mille Euro (EUR 9.746.000,-) représenté par quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante (97.460) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinquante-trois mille neuf cents Euro (EUR 53.900,-) pour le porter de son montant actuel de neuf millions sept cent quarante-six mille Euro (EUR 9.746.000,-) à neuf millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents Euro (EUR 9.799.900,-) par la création et l'émission de cinq cent trente-neuf (539) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

MSEOF Manager, S.à r.l., prénommée, agissant en sa capacité de société de gestion de MORGAN STANLEY EUROZONE OFFICE FUND, prénommé, par son mandataire, déclare souscrire les cinq cent trente-neuf (539) parts sociales nouvelles à leur valeur nominale totale de cinquante-trois mille neuf cents Euro (EUR 53.900,-), ensemble avec une prime d'émission totale de soixante-six Euro et vingt-quatre cents (EUR 66,24), et les libérer intégralement par apport en numéraire d'un montant total de cinquante-trois mille neuf cent soixante-six Euro et vingt-quatre cents (EUR 53.966,24).

Le montant de cinquante-trois mille neuf cent soixante-six Euro et vingt-quatre cents (EUR 53.966,24) a été intégralement libéré et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social émis.** Le capital social est fixé à neuf millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents Euro (EUR 9.799.900,-) représenté par quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (97.999) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille cinq cents Euro (EUR 3.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 janvier 2010. Relation: LAC/2010/2839. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Société et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} FEV. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010023679/119.

(100020510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Axerlind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 135.363.

L'an deux mille neuf, le trente décembre.

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AXERLIND S.A., ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 135.363, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 369 du 13 février 2008 (la "Société").

L'assemblée est ouverte à 16.15 heures sous la présidence de Monsieur Michel Colaci, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Lorini, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roberto Manciocchi, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 500.000 (cinq cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 100.000 (cent mille euros) à EUR 600.000 (six cent mille euros) par conversion de créance et la création et l'émission de 5.000 (cinq mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros).

2. Souscription de 5.000 (cinq mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq cent mille euros (EUR 500.000) pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, à six cent mille euros (EUR 600.000) par l'émission de cinq mille (5.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Souscription et Libération

Les cinq mille (5.000) actions nouvelles sont toutes souscrites par OTTAR INCORPORATED, une société de droit panaméen avec siège social à Panama, East 54th Street, Arango-Orillac Building, 2e étage, inscrite au Registro Mercantil de Panama sous le numéro 486303,

ici représentée par Monsieur Michel Colaci, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 29 décembre 2009 et qui restera attachée au présent acte,

et intégralement libérées en contrepartie d'un apport en nature consistant en la conversion d'une partie de la créance que OTTAR INCORPORATED, prénommée, a sur la Société.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi en date du 29 décembre 2009 par Monsieur Pierre Hoffmann, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, lequel rapport, après signature ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur de ladite créance est constatée par ledit rapport dont la conclusion est la suivante:

"Conclusion

Sur base de mes diligences, aucun fait n'a été porté à mon attention qui me laisse à penser que la valeur de la partie de la créance à apporter, ne correspond pas au moins à cinq mille actions avec une valeur nominale de cent euros (€ 100,00) de AXERLIND S.A., Société Anonyme, à émettre en contrepartie."

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** La Société a un capital social de six cent mille euros (EUR 600.000), représenté par six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune."

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ trois mille euros (EUR 3.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. COLACI, S. LORINI, R. MANCIOCCHI et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2010. LAC/2010/842. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 3 février 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010023694/80.

(100020214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Versailles III Partners, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 148.474.

In the year two thousand nine, on the tenth day of December.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of partners of Versailles III Partners, a société à responsabilité limitée, with registered office at 9, Route des Trois Cantons, L-8399 Windhof, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of 25 September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 2080 on October 22, 2009 and registered at the Companies' and Trade Registrar of Luxembourg under the number B 148.474.

The General Meeting is opened at 10.00 a.m., under the chair of Mrs Ingrid Dubourdieu, Avocat a la Cour, residing professionally in Luxembourg,

who appointed as secretary Mr Julien Courbis, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The General Meeting elected as scrutineer Mr Marc Kohnen, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The board of the General Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. the agenda of the General Meeting is the following:

Agenda

1. Rectification of the Zip Code relating to the registered office of the Company as it appeared in the resolutions of the extraordinary general meeting of partners of the Company having taken place on September 25, 2009, so that the

registered office of the Company reads, and is set, as follows: 9, Route des Trois Cantons, L-8399 Windhof, Grand Duchy of Luxembourg.

2. Decision to amend the registered office of the Company as reflected in the articles of incorporation of the Company (the "Articles") and to subsequently amend Article 4 of the Articles to read as follows:

" **Art. 4.** The registered office of the Company is established in Windhof, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the manager or, in the case of several managers, the board of managers. Within the same municipality, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or, in case of several managers, the board of managers.

In the event that the manager or, in the case of several managers, the board of managers determine(s) that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.";

3. Miscellaneous;

II. the name of the partners present or represented, the proxies of the partners represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the partners present, the proxies of the partners represented, the members of the board of the General Meeting and the notary, will remain annexed to the present deed to be registered at the same time therewith.

The proxies of the partners represented will also remain annexed to the present deed after having been initialed "ne varietur" by the appearing persons;

III. as per Article 17 of the articles of incorporation of the Company, item 2 of the agenda requires the approval of partners of the Company representing three quarters of the share capital of the Company at least;

IV. that, according to the attendance list, out of twelve thousand and five hundred (12,500) shares of the Company in issue, twelve thousand and five hundred (12,500) shares of the Company are present or represented at the meeting and that, accordingly, 100% of the share capital in issue is present or represented;

V. the partners acknowledge having had due notice of the date and the agenda of the General Meeting and, considering themselves as being duly convened, renounced to the sending out of a convening notice thereto;

VI. the present General Meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the General Meeting of partners took unanimously the following resolutions:

First resolution

The General Meeting decides to rectify the Zip Code relating to the registered office of the Company as it appeared in the resolutions of the extraordinary general meeting of partners of the Company having taken place on September 25, 2009, so that the registered office of the Company reads, and is set, as follows: 9, Route des Trois Cantons, L-8399 Windhof, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The General Meeting decides to amend Article 4 of the Articles to read as follows:

" **Art. 4.** The registered office of the Company is established in Windhof, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the manager or, in the case of several managers, the board of managers. Within the same municipality, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or, in case of several managers, the board of managers.

In the event that the manager or, in the case of several managers, the board of managers determine(s) that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.".

There being no further business, on the Agenda, the General Meeting was thereupon closed at 10.30 a.m..

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de Versailles III Partners, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9, Route des Trois Cantons, L-8399 Windhof, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro: B 148.474, constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx du 25 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2080 le 22 octobre 2009,

L'assemblée a débuté à 10h00, sous la présidence de M^e Ingrid Dubourdieu, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg;

qui a nommé comme secrétaire Monsieur Julien Courbis, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Marc Kohnen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la présidente déclare et requiert du notaire qu'il enregistre que:

I. l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Rectification du code postal du siège social de la Société tel qu'il apparaît dans les résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 25 Septembre 2009 de manière à ce que le siège social soit désormais: 9, Route des Trois Cantons, L-8399 Windhof, Grand Duchy of Luxembourg.

2. Décision relative à la modification du siège social tel qu'indiqué dans les statuts de la Société et à la modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Windhof, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, sur décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège social pourra être transféré dans la même commune sur simple décision du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Si le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance estime que des événements politiques ou militaires extraordinaires, ayant des conséquences sur les activités normales de la Société à son siège social ou sur la facilité de communication entre ce siège social et des personnes à l'étranger, ont lieu ou sont imminents, le siège social peut, temporairement, être transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.";

3. Divers.

II. les noms des associés présents lors de l'assemblée ou dûment représentés par procuration, les mandataires des actionnaires ainsi représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par chaque associé, sont indiqués sur la liste de présence, signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire.

Cette liste restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexes au présent acte, les procurations des associés représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. conformément à l'Article 17 des statuts de la Société, le point 2 de l'ordre du jour requiert le vote favorable d'au moins trois quarts du capital social présent ou représenté à l'assemblée;

IV. il appert de la liste de présence que sur douze mille cinq cents (12,500) actions en circulation, douze mille cinq cents (12,500) actions sont présentes ou représentées et que par conséquent 100% du capital est présent ou représenté;

V. la date et l'ordre du jour de la présente assemblée ayant été préalablement portée à la connaissance de tous les associés, ces-derniers se considérant dûment convoqués renoncent à l'envoi d'une notice de convocation à cet effet;

VI. en conséquence, la présente assemblée est dûment constituée et peut donc valablement délibérer sur les éléments portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de rectifier code postal du siège social de la Société tel qu'il apparaît dans les résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 25 Septembre 2009 de manière à ce que le siège social se lise, et soit fixé à: 9, Route des Trois Cantons, L-8399 Windhof, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le siège social tel qu'indiqué dans les statuts et de modifier de façon subséquente l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Windhof, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, sur décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège social pourra être transféré dans la même commune sur simple décision du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Si le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance estime que des événements politiques ou militaires extraordinaires, ayant des conséquences sur les activités normales de la Société à son siège social ou sur la facilité de communication entre ce siège social et des personnes à l'étranger, ont lieu ou sont imminents, le siège social peut, temporairement, être transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise."

Aucun point n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.30 heures.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: I. DUBOURDIEU, J. COURBIS, M. KOHNEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55767. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Référence de publication: 2010023702/157.

(100020612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Airkaan International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 54, Z.A. Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 94.024.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

p.p. Signature

Gérant

Référence de publication: 2010025061/12.

(100020042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Capital Evo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 116.627.

Le Bilan au 30.09.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010023955/10.

(100020547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Anubis Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 22.605.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2010.

SG AUDIT SARL.

Référence de publication: 2010023957/10.

(100020345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Thill Romain & Partners S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4061 Esch-sur-Alzette, 41-43, rue Clair-Chêne.

R.C.S. Luxembourg B 133.955.

L'an deux mille dix, le quinze janvier.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Carsten WEBER, maître carreleur, né à Merzig (Allemagne), le 25 mai 1980, demeurant à D-66663 Merzig/Mondorf, Johannisstrasse, 27A.

2) Madame Myriam BRAUN, employée privée, née à Esch-sur-Alzette, le 8 avril 1965, demeurant à L-4061 Esch-sur-Alzette, 41, rue Clair-Chêne.

3) Monsieur Christian BRAGA, installateur, né à Mont-Saint-Martin (France), le 26 mai 1963, demeurant à F-54920 Villers-la-Montagne, 28, route Nationale.

4) Monsieur Patrice CARÉ, installateur, né à Metz (France), le 29 septembre 1961, demeurant à F-54255 Sainte-Marie-aux-Chaine, 8, rue des Hirondelles

5) Monsieur Martin MERTES, installateur, né à Saarbourg (Allemagne), le 10 novembre 1970, demeurant à D-54455 Serrig, Martinusstrasse, 43A.

Lesquels comparants ont requis le notaire in strumenta ire d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "THILL ROMAIN & PARTNERS S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-4061 Esch-sur-Alzette, 41, rue Clair-Chêne, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 133955, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 5 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2988 du 24 décembre 2007.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire ("Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre anticipativement la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'Assemblée désigne comme liquidateurs de la Société (les "Liquidateurs"):

- Monsieur Carsten WEBER, maître carreleur, né à Merzig (Allemagne), le 25 mai 1980, demeurant à D-66663 Merzig/Mondorf, Johannisstrasse, 27A, et

- Monsieur Romain THILL, gérant de société, né à Esch-sur-Alzette, le 12 juillet 1961, demeurant à L-4061 Esch-sur-Alzette, 41, rue Clair-Chêne.

L'assemblée décide de fixer les pouvoirs des Liquidateurs comme suit:

Les Liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Ils peuvent accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré aux Liquidateurs de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Ils peuvent notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Les Liquidateurs peuvent agir individuellement ou conjointement.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge pleine et entière aux gérants Messieurs Carsten WEBER et Romain THILL pour l'exécution de leur mandat jusqu'au jour de la mise en liquidation de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

25966

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: WEBER - BRAUN - BRAGA - CARÉ - MERTES - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 27 janvier 2010. Relation GRE/2010/323. Reçu soixante-quinze euros 75€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 8 février 2010

Référence de publication: 2010023705/67.

(100020399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Barsa S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 40.532.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010023956/9.

(100020788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Energy Enterprises Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 22.606.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2010.

SG AUDIT SARL.

Référence de publication: 2010025042/10.

(100020095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Dominoes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9910 Troisvierges, 1, rue de la Laiterie.

R.C.S. Luxembourg B 94.013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010025044/10.

(100020036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Solum Bertrange I Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 273, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 121.755.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010024492/10.

(100019420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Garage Carlo Apel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 44-46, rue Jos Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 27.444.

Le Bilan du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010024526/10.

(100019900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Financière Steel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 149.303.

L'an deux mille neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINANCIERE STEEL S.A., avec siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 149.303, constituée suivant acte notarié en date du 16 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2320 du 27 novembre 2009 (ci-après la "Société").

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Jacques Bonnier, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Anne-Lies Van Den Eeckhaut, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Julie-Anne Guérin, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Approbation de la fusion entre la Société et STEEL INVEST SA, en conformité avec le projet de fusion publié en date du 30 novembre 2009, ayant pour conséquence la dissolution sans liquidation de la Société;

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

V.- Que les dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, relatives aux fusions ont été respectées, savoir:

1. Publication du projet de fusion du 24 novembre 2009 établi par les Conseils d'Administration des sociétés qui fusionnent au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2328 du 30 novembre 2009, soit un mois au moins avant la réunion des assemblées générales appelées à se prononcer sur le projet de fusion.

2. Etablissement d'un rapport écrit par les Conseils d'Administration de chacune des sociétés qui fusionnent expliquant et justifiant le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange des actions.

3. Conformément aux dispositions de l'article 266 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, les actionnaires de la société ont renoncé à l'établissement d'un examen du projet commun de fusion par des experts indépendants et au rapport d'expert.

4. Dépôt des documents exigés par l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, au siège social des sociétés un mois avant la date de la réunion des assemblées générales en vue de leur inspection par les actionnaires.

Une attestation certifiant le dépôt de ces documents signée par deux administrateurs restera annexée aux présentes.

L'assemblée générale, après avoir discuté le projet de fusion, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée approuve le projet de fusion entre la Société et la société anonyme STEEL INVEST S.A. tel que ce projet de fusion a été publié et approuvé par les conseils d'administration de la Société et de la société anonyme STEEL INVEST S.A..

Deuxième résolution:

L'assemblée constate que, sous réserve d'approbation du projet de fusion par l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme STEEL INVEST S.A., la fusion a les effets suivants:

- a. l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société est transféré à STEEL INVEST S.A. avec effet comptable au 19 novembre 2009 comme indiqué dans le projet de fusion;
- b. les actionnaires de la Société deviennent actionnaires de STEEL INVEST S.A.;
- c. la Société cesse d'exister.

Constatation:

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271, alinéa 2, de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, a vérifié et atteste par les présentes l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du projet de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. BONNIER, A.-L. VAN DEN EECKHAUT, J.-A. GUERIN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 janvier 2010. LAC / 2010 / 1252. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 2 février 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010024603/75.

(100019853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Avallux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.504.341,37.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 148.490.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 15 janvier 2010

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 15 janvier 2010 que:

- Les associés ont accepté la démission de Monsieur Paul Guilbert, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat;
- Les associés ont nommé Monsieur David Sullivan, né le 6 décembre 1971 à Elmhurst, Illinois, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL, Guernesey, en tant que nouveau gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 15 janvier 2010, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Séverine Michel
- David Sullivan
- Cédric Pedoni

Séverine Michel

Gérante

Référence de publication: 2010025036/20.

(100019763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.